



Québec le 6 décembre 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-170

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès visant à obtenir :

1. les documents faisant état de l'avancement de l'ensemble des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* ;
2. la liste de tous les intervenants rencontrés dans le cadre des travaux des cours ;
3. la ventilation des coûts par recommandation ;
4. l'ensemble des coûts déjà alloués ventilé par recommandation.

Vous trouverez ci-annexé des documents devant répondre partiellement à votre demande.

Les recherches effectuées dans le cadre du traitement de celle-ci ont également permis de recenser d'autres documents. Ceux-ci ne peuvent pas vous être transmis étant donné qu'ils sont formés, en substance, d'analyses, d'avis et de recommandations effectués dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. La décision de ne pas vous les rendre accessibles s'appuie sur les articles 14, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez une reproduction de ces articles de la Loi.

Il est à noter que les travaux en cours devraient se terminer au printemps 2022.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc
p. j. 5

Liste des membres des comités assurant le suivi du rapport « Rebâtir la confiance »

Comité d'orientation en violences sexuelles, conjugale et familiale
Sous-ministres adjoint.e.s/associé.e.s (SMA)

Catherine Ferembach, Secrétariat à la condition féminine (SCF)
Patrick-Thierry Grenier, ministère de la Justice (MJQ)
Veronyck Fontaine, ministère de la Sécurité publique (MSP)
Réjean Houle, Secrétariat à la Jeunesse (SAJ)
Chantal Maltais, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
Daniel Desharnais, MSSS
Nathalie Rosebush, Secrétariat aux aînés (SA)
Nicolas Mazellier, ministère de l'Éducation (MEQ)
Steven Colpitts, MEQ
Simon Bergeron, ministère de l'Enseignement supérieur (MES)
Nathalie Parenteau, MES
Francis Gauthier, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
Roger Tremblay, MTESS
Anne Racine, MTESS
Mélanie Vincent, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Frederico Fonseca, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
Nicolas Paradis, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Anny Bernier, Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
Maxime Bélanger, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
France Dompierre, ministère de la Famille (MFA)
Didier Lambert Toni, MFA
Ginette Tanguay, Société de l'habitation du Québec (SHQ)
Jean-Pascal Bernier, SHQ
Roger Ménard, SHQ
Patrick Brunelle, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)
Ian Morissette, ministère de la Culture et des Communications (MCC)
Louise Cordeau, Conseil du Statut de la femme (CSF)

Comités de coordination en violences sexuelles et conjugale
Directrices et directeurs

Mirelle Pelchat, SCF
Hélène Van Nieuwenhuysse, SCF
Richard Carbonneau, MJQ
Geneviève Lamothe, MSP
Pascale Vachon, SAJ
Marylaine Chaussé, MSSS
Éric Vignola, MEQ
Christian Lavoie, MES
Mario Fréchette, MTESS

Michel Sauvé, MTESS
Catherine Bannon, CNESST
Olivier Roy, MIFI
Michel Duchesne, MAMH
Nathalie Legault, DPCP
Maxime Bélanger, OPHQ
Anne Desruisseaux, MFA
Caroline Bernard, SHQ
Julie Martel, SAA
Stéphanie Ménard, MCC
Mélanie Julien, CSF

Comités de coordination en violences sexuelles, conjugale et familiale en milieu autochtone
Coordonnatrices et coordonnateurs ministériel.le.s autochtones

Mélanie Brière, SCF
Hélène Van Nieuwenhuysse, SCF
Jacques Prigent, MJQ
Richard Coleman, MSP
Valérie Picard Lavoie, SAJ
Julie Gauthier, MSSS
Charlène Caron, MEQ
Loïc Di Marcantonio, MES
Hakima Touami, MTESS
Josée Marcotte, MTESS
Sophie Genest, CNESST
Marc Rouillier, MAMH
Nicholas Pinel, DPCP
Benoit Descôteaux, MFA
Hugues Tremblay, SHQ
Julie Martel, SAA
Valérie Boudreault, MCC
Maxime Bélanger, OPHQ

Autres membres qui accompagnent les différents comités
Professionnel.le.s

Andrée-Ann Corbin, SCF
Félicité Godbout, SCF
Clémence Rousseau-Cyr, SCF
Jade Cabana, MJQ
Delphine Matte, MJQ
Barbara Sousa, Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie
Sarah Tanguay, MSP
Romane St-Laurent, SAJ

Chantal Labrecque, MSSS
Caroline Déry, MSSS
Joëlle Steben-Chabot, MSSS
Marjolaine Tremblay, MSSS
Bahar Tuncay, MSSS
Élisah Rajaonimaria, SA
Audrey Normand-Laniel, MEQ
Mireille Fleury, MEQ
Julie Rouleau, MES
Paméla Garcia Cournoyer, MES
Mathilde Roy, MTESS
Janika Tardif, MTESS
Aude Bégin-Richard, MTESS
Julien Bédard, MTESS
Audrey Pichette, MTESS
Monica Lalancette, MTESS
Maude Genest, CNESST
Marie-Bernarde Pérès, MIFI
Geneviève Hamel, MAMH
Éliane Beaulieu, DPCP
Nathalie Legault, DPCP
Audrey Mercier, DPCP
Julie Santerre, OPHQ
Cynthia Germain, MFA
Marie-Josée Fortier, SHQ
Fadi Germani, SHQ
Christine D'Amours, SAA
Anny Bussièrès, MCC
Michèle Poitras, CSF

COMITÉ D'ORIENTATION EN VIOLENCES SEXUELLES ET CONJUGALE

1.1. Mandat

Assurer une vision commune gouvernementale afin de soutenir la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales en matière de violences sexuelles (agression et exploitation sexuelles) et de violence conjugale et familiale découlant essentiellement des recommandations issues des divers rapports y compris les questions ayant trait aux Autochtones.

Contribuer pour les MO concernés à l'élaboration de la future stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles et à toute autre initiative mise en place pour répondre aux recommandations découlant des rapports.

Mandater le comité de coordination afin de réaliser des travaux impliquant un partage d'information et la réalisation du plan de travail.

1.2. Composition

Le comité est composé de gestionnaires de haut niveau (sous-ministres adjoint(e)s, sous-ministres associé(e)s ou gestionnaires) issus des trois Comités de sous-ministres adjoints/associés existants respectivement en violence conjugale, violences sexuelles et violence conjugale autochtone. Des gestionnaires de haut niveau qui ont la responsabilité des dossiers autochtones dans leur ministère mais pas celle des dossiers de violence pourraient aussi venir se greffer à ce comité d'orientation.

1.3. Contribution des membres

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) appuie les représentants des MO, membres du comité, pour assurer le bon fonctionnement des travaux, et optimiser la collaboration entre chacun des membres.

Ses principales fonctions seront de :

- Veiller à la cohérence des interventions gouvernementales, en respect des responsabilités propres à chaque MO;
- Préparer et animer les séances;
- Rédiger les gabarits et les différents documents afférents y compris les plans d'action le cas échéant;
- Consolider les informations provenant de différents MO afin de faciliter la vision commune;
- Fournir aux membres le soutien et l'information nécessaires à l'exercice de leur mandat;
- Assurer un lien concernant les travaux interministériels en matière de violences sexuelles, conjugale et familiale menés par d'autres MO notamment le MSP et le SAA.

La contribution attendue des membres est la suivante :

- Contribuer à la coordination et la cohérence des actions gouvernementales en matière de violence conjugale et sexuelle en assurant notamment un lien entre les orientations ministérielles et les travaux du Comité;
- Représenter les préoccupations de leur ministère ou organisme;
- Inciter les unités administratives de leur ministère ou organisme à participer aux travaux;
- Voir à la coordination de l'ensemble des travaux qui seront menés à l'intérieur de leur ministère;
- Informer leur sous-ministre et leur ministre des travaux réalisés.
- Transmettre et partager avec les autres membres toutes informations ou documents pertinents en lien avec les travaux du comité;
- Soutenir la réalisation des travaux dans le respect des échéanciers convenus.

1.4. Durée du mandat et fréquence des réunions

Les travaux du comité devraient se dérouler sur une période de plus ou moins deux ans soit jusqu'à la parution de la réponse gouvernementale aux recommandations formulées. Les rencontres se tiendront au besoin. Le maintien ou la mise en place d'une nouvelle gouvernance pourra par la suite être évaluée.

1.5. Livrables attendus

Avoir une vision commune des actions à mettre en œuvre afin de répondre aux recommandations issues des différents rapports et valider leur cohérence gouvernementale. Ces actions pourront s'inscrire dans différents plans d'action dont la future Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles et un plan d'action afin de contrer l'exploitation sexuelle des personnes mineures élaboré par le ministère de la Sécurité publique. Les mesures spécifiques aux Autochtones, quant à elles, figureront au *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, conformément aux orientations en la matière.

2. COMITÉS DIRECTEURS DE COORDINATION

Deux comités directeurs seront mis sur pied : un sera voué aux enjeux globaux en matière de violences sexuelles et violence conjugale et l'autre sera dédié à la situation autochtone.

- Comité directeur en violences sexuelles et conjugale
- Comité directeur en violences sexuelle, conjugale et familiale en milieu autochtones

2.1. Mandat des deux comités directeurs

Partager l'information et réaliser le plan de travail permettant d'identifier les actions qui seront retenues pour mettre en œuvre les recommandations découlant des rapports.

Les travaux issus des divers comités de travail (voir ci-dessous) seront présentés pour fins d'information et de cohérence.

2.2. Composition

Comité directeur en violences sexuelles et violence conjugale :

Le comité est composé de gestionnaires issus des ministères siégeant aux deux Comités de sous-ministres adjoints/associés existants respectivement en violence conjugale et violences sexuelles. Le cas échéant, les gestionnaires sont accompagnés des personnes professionnelles pertinentes ou expertes en la matière.

Comité directeur en violences sexuelle, conjugale et familiale en milieu autochtones:

Il est composé des gestionnaires des MO concernés par les recommandations autochtones et des coordonnateurs autochtones essentiellement les mêmes MO siégeant actuellement au comité concernant la violence conjugale autochtone.

2.3. Contribution des membres

Le SCF appuie les représentants des MO, membres des comités directeurs, pour assurer le bon fonctionnement des travaux, et optimiser la collaboration entre chacun des membres.

Ses principales fonctions seront de :

- Préparer et animer les séances;
- Rédiger les gabarits et les différents documents afférents y compris la rédaction de plan d'action le cas échéant;
- Consolider les informations provenant de différents MO afin de faciliter la vision commune;

- Faire connaître les enjeux notamment en matière de cohérence et contribuer si possible à l'identification des solutions dans le respect des responsabilités propres à chaque MO;
- Fournir aux membres le soutien et l'information nécessaires à l'exercice de leur mandat;
- Partager l'information concernant les comités de travail interministériels.

Les fonctions du SCF seront réalisées en collaboration avec le SAA dans le cadre du comité directeur lié aux enjeux autochtones.

La contribution attendue des membres est la suivante :

- Participer activement aux séances du comité;
- Partager l'information des travaux en cours dans leur ministère ou organisme ayant un impact sur les travaux du comité;
- Assurer un lien entre les orientations ministérielles et sous-ministérielles et les travaux du Comité;
- Transmettre et partager avec les autres membres toutes informations ou documents pertinents en lien avec les travaux du comité;
- Soutenir la réalisation des travaux dans le respect des échéanciers convenus;
- À titre de MO responsable d'action, assurer le lien avec les autres MO collaborateurs, ou dans le cas du comité directeur lié aux enjeux autochtones avec les partenaires autochtones, afin de convenir des rôles et responsabilités de chacun.

Dans le cas du comité directeur lié aux enjeux autochtones, les travaux/recommandations de ce comité seront partagés avec le Comité femmes autochtones pour s'assurer que les mesures proposées par le gouvernement répondent aux besoins et priorités des groupes de femmes autochtones.

2.4. Durée du mandat et fréquence des réunions

Les travaux des comités directeurs devraient se dérouler sur une période de plus ou moins deux ans soit jusqu'à la parution de la réponse gouvernementale aux recommandations formulées. Les rencontres se tiendront au besoin. Le maintien ou la mise en place d'une nouvelle gouvernance pourra par la suite être évaluée.

2.5. Livrables attendus

Proposer les actions à mettre en œuvre afin de répondre aux recommandations issues des différents rapports et valider leur cohérence gouvernementale. Ces actions pourront prendre forme dans différents plans dont la future Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles et un plan d'action afin de contrer l'exploitation sexuelle des personnes mineures élaboré par le Ministère de la sécurité publique.

Des actions pourront s'ajouter au Plan de développement social et culturel des premières nations.

3. COMITÉS DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS

Des comités de travail interministériels sont mis en place selon les besoins des ministères et organismes concernés. Le SCF ou tout ministère ou organisme peut initier la création d'un comité de travail. Le cas échéant, le MO en avise le SCF et ce pour assurer une cohésion des travaux en cours. Les comités de travail ont un mandat précis ou sont liés à un livrable précis (ex. la mise en œuvre d'une action). Le leadership, la coordination et le suivi est assumé par l'un ou l'autre des ministères ou organismes concerné. Ponctuellement, les comités de travail informent le SCF de l'avancée de leurs travaux. À l'initiative du SCF des rencontres et échanges avec les professionnels des MO impliqués pourront avoir lieu. Ces communications permettront notamment de donner de l'information sur les travaux à réaliser ou en cours.

Tableau des annonces

Suivi des recommandations du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale

DATE DE L'ANNONCE	TYPE D'ANNONCE	ACTIONS	MINISTRES ET MINISTÈRES	PARTENAIRES DE L'ANNONCE	RECOMMANDATIONS VISÉES	MONTANT DE L'ANNONCE	THÉMATIQUES	LIEN VERS LE COMMUNIQUÉ
9 avril 2021	Annonce spécifique	Octroi d'une subvention ponctuelle à l'organisme L'Aparté qui agit comme guichet unique auprès des artistes et des travailleuses et des travailleurs du milieu culturel, victimes de violence et de harcèlement. Cette aide, qui représente plus du double de l'aide annuelle accordée au cours des trois dernières années, vient répondre à une demande plus forte auprès de l'organisme.	Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications		Accorder aux organismes d'aide aux personnes victimes le financement nécessaire à la réduction des listes d'attente et à la bonification des services d'accompagnement psychosocial/judiciaire et ce, dans toutes les régions du Québec (R-3).	250 000 \$	AS / VS	https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&no_cache=1&tx_ttnews%5BpS%5D=1623070418&tx_ttnews%5Bpointer%5D=2&tx_ttnews%5Bttnews%5D=8639&tx_ttnews%5BbackPid%5D=2321&cHash=cc104aa37b841715fff19b09fab81947

DATE DE L'ANNONCE	TYPE D'ANNONCE	ACTIONS	MINISTRES ET MINISTÈRES	PARTENAIRES DE L'ANNONCE	RECOMMANDATIONS VISÉES	MONTANT DE L'ANNONCE	THÉMATIQUES	LIEN VERS LE COMMUNIQUÉ
23 avril 2021	Annnonce globale et spécifique	<p>Annnonce globale : des mesures prioritaires dans le but de prévenir la violence conjugale et les féminicides ainsi que pour assurer de manière concrète et efficace la sécurité des victimes;</p> <p>Annnonce spécifique : rehausser le financement des services des maisons d'hébergement de 1ère étape et augmenter le nombre d'unités offertes par le programme de supplément de loyer de manière à permettre d'offrir un logement abordable aux femmes à leur sortie des maisons d'hébergement.</p>	Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine	Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac et adjointe parlementaire de la ministre de la Sécurité publique	26 recommandations (3, 10, 12, 13, 16, 20, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 47, 57, 72, 73, 74, 76, 97, 120, 121, 125, 128, 164, 188 et 190).	222,9 M\$ dont 92 M\$ pour les maisons d'aide et d'hébergement de 1ère étape	VC	https://www.newswire.ca/fr/news-releases/violence-conjugale-et-feminicides-le-gouvernement-du-quebec-agit-pres-de-223-m-pour-mieux-protger-les-femmes-834327857.html
29 avril 2021	Annnonce spécifique	Financement additionnel aux organismes qui interviennent auprès des hommes ayant des comportements violents dans un contexte conjugal ou familial	Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale	M. Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau et whip adjoint du gouvernement	Rendre disponibles, dans toutes les régions du Québec, les programmes pour conjoints violents, dans une perspective de responsabilisation (R-125).	19,8 M\$	VC	https://www.newswire.ca/fr/news-releases/violence-conjugale-et-feminicides-pres-de-20-m-pour-mieux-soutenir-les-organismes-intervenant-aupres-des-conjoints-violents-894432655.html

DATE DE L'ANNONCE	TYPE D'ANNONCE	ACTIONS	MINISTRES ET MINISTÈRES	PARTENAIRES DE L'ANNONCE	RECOMMANDATIONS VISÉES	MONTANT DE L'ANNONCE	THÉMATIQUES	LIEN VERS LE COMMUNIQUÉ
6 mai 2021	Annonce spécifique	Ajouter des effectifs spécialisés en matière de violence conjugale au sein des corps de police et du Directeur des poursuites criminelles et pénales, et ce, afin d'assurer une meilleure prise en charge des victimes et une surveillance accrue du contrevenant tout au long du continuum d'intervention.	Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et procureur général du Québec		10 recommandations (34, 35, 37, 38, 39, 40, 47, 57, 97, 164).	71 M\$	VC	https://www.newswire.ca/fr/news-releases/violence-conjugale-et-femicides-71-m-pour-une-meilleure-prise-en-charge-des-victimes-et-une-surveillance-accrue-des-contrevenants-887691869.html
14 mai 2021	Annonce spécifique	Augmenter le nombre de cellules d'intervention rapide intersectorielles et accroître l'accès au programme Supplément au loyer pour les femmes ayant recours aux services des maisons d'hébergement. De plus, le gouvernement confirme la réalisation de 236 unités dans des maisons d'hébergement de deuxième étape.	Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine et Mme Andrée Laforest ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Gaëlle Fédida de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2 ^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale	5 recommandations (13, 72, 73, 74, 76).	13,2 M\$	VC	https://www.newswire.ca/fr/news-releases/violence-conjugale-et-femicides-13-2-m-pour-les-cellules-d-intervention-rapide-intersectorielles-et-les-maisons-d-hebergement-869842517.html
3 juin	Annonce globale et spécifique -volet	En plus de bénéficier des mesures récemment annoncées et destinées à la population générale, telles que le rehaussement du financement des	Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la	M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et procureur général du Québec;	Population générale : Recommandation 3 - Autochtones :	25,8 M\$,	VC	https://www.newswire.ca/fr/news-releases/violence-conjugale-et-

DATE DE L'ANNONCE	TYPE D'ANNONCE	ACTIONS	MINISTRES ET MINISTÈRES	PARTENAIRES DE L'ANNONCE	RECOMMANDATIONS VISÉES	MONTANT DE L'ANNONCE	THÉMATIQUES	LIEN VERS LE COMMUNIQUÉ
	autochtone	<p>maisons d'hébergement d'urgence, les Premières Nations et les Inuits pourront compter sur des mesures supplémentaires qui tiennent compte de leurs réalités propres.</p> <p>Ainsi, une somme de 10 M\$ est allouée pour soutenir l'offre de services en prévention et en intervention en matière de violence conjugale et familiale au Nunavik. De plus, 9,8 M\$ sont mis à la disposition des corps de police autochtones pour répondre à des besoins spécifiques en lien avec la violence conjugale et familiale. Finalement, un montant de 6 M\$, provenant de l'enveloppe réservée à la mise en œuvre des recommandations de la commission Viens et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, est attribué au soutien de services de proximité culturellement pertinents pour accompagner dans leur guérison les hommes et les femmes autochtones, ainsi que leur entourage.</p>	<p>Capitale-Nationale, Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, M. Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones.</p>	<p>Pita Aatami, président de la Société Makivik</p>	<p>Recommandation 16 et 20</p>			<p>feminicides-25-8-m-en-soutien-aux-milieus-autochtones-810038939.html</p>

DATE DE L'ANNONCE	TYPE D'ANNONCE	ACTIONS	MINISTRES ET MINISTÈRES	PARTENAIRES DE L'ANNONCE	RECOMMANDATIONS VISÉES	MONTANT DE L'ANNONCE	THÉMATIQUES	LIEN VERS LE COMMUNIQUÉ
11 juin	Annonce spécifique	Déploiement d'un plan d'action en matière d'accès au logement par la ministre du MAMH prévoyant notamment l'ajout de 100 unités de suppléments de loyer d'urgence réservées à des femmes victimes de violence conjugale ainsi que des assouplissement aux règles du Programme de supplément au loyer d'urgence, dont la priorisation des demandes faites par les victimes de violence conjugale, et ce, sans égard aux conditions de résidence et de citoyenneté.	Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	SHQ	3	60,2 M\$ (dont 4,06 M\$ pour l'ajout de 100 PSL)	VC	Communiqué de presse - Société d'habitation du Québec (gouv.qc.ca)

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.



37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).